

Envoi de fichiers via France Transfert

Faire une recherche Google de « France Transfert »



Obtenir l'écran suivant

1 - Renseigner les champs

Expéditeur : celui qui envoie

Destinataire : enquete-publique.ta-dijon@juradm.fr

Objet : rappeler l'objet de l'enquête et le numéro de dossier du TA

Message : Facultatif, donner un commentaire sur le déroulement de l'enquête ou rappeler l'objet détaillé de l'enquête

2 - Cocher la case :

J'ai pris connaissance des [CGU](#) et je n'envoie pas de données sensibles, telles que définies à l'article 4.2, non chiffrées au préalable.

3 - Télécharger les fichiers

Placer le pointeur de souris sur le



Une boite de dialogue apparait,

Vos fichiers apparaissent sur l'écran

4 - Les faire partir

Vérifier qu'ils y sont tous, puis cliquer sur la commande « ENVOYER »

Sélectionner les fichiers avec « ouvrir »

gauche, à la place de « **ajouter vos fichiers** »

Un message d'envoi puis de téléchargement arrivent dans la boite mail de l'expéditeur

Rappel important

Fichiers acceptables par le TA

A l'exception de l'état de frais (*tableau Excel*)

Uniquement format PDF

Les documents photographiés

 DOC_3	10/01/2025 10:22	Fichier JPG	597 Ko
 DOC_4	10/01/2025 10:22	Fichier JPG	550 Ko
 DOC_1	10/01/2025 10:22	Fichier JPG	540 Ko
 DOC_2	10/01/2025 10:22	Fichier JPG	582 Ko

doivent être transformés



Seuls les formats PDF sont acceptables par les moyens numériques du TA. La suite Microsoft permet la transformation des fichiers sans logiciel particulier.

Le regroupement des pièces justificatives de dépense en un document unique est à privilégier.